

08 Question de Mme Katrin Jadin à la ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques sur "l'augmentation du nombre d'usagers du rail en Belgique" (n° 395)

08.01 **Katrin Jadin**: Selon l'Union internationale des chemins de fer, la Belgique est le pays qui connaît la plus forte croissance du nombre de voyageurs par train en Europe, c'est-à-dire 44 % entre 2000 et 2009. Confirmez-vous ces chiffres? Comment la SNCB compte-t-elle gérer cette forte croissance?

08.02 **Inge Vervotte**, ministre: Je confirme les chiffres transmis par l'Union internationale des chemins de fer. La SNCB a beaucoup investi dans les nouvelles infrastructures ferroviaires et dans un matériel roulant neuf: de 1995 à 2003, 600 millions d'euros et de 2004 à 2009, 2,7 milliards d'euros,. Le nombre de places assises est passé de 182 000 à 378 400. En 2008, 1,7 milliard d'euros ont été consacrés à la commande de matériel roulant neuf qui garantit 100 000 places assises supplémentaires. Ce matériel arrive progressivement sur le réseau.

Le projet RER doit répondre aux attentes en matière de croissance du trafic en liaison avec Bruxelles. Il se compose de 8 lignes de chemin de fer, liées entre elles, et de 5 lignes d'autobus. Les lignes concernées se composeront de 4 voies: 2 pour le trafic rapide, 2 pour le trafic local.

Le projet Diabolo veut faciliter l'accès à l'aéroport en trafic ferroviaire national et international. D'ici 2012, il y aura des trains directs à destination de l'aéroport de Bruxelles-National, au départ de Bruxelles, Anvers-Malines et Louvain-Liège. L'infrastructure actuelle ne permet pas une augmentation importante du nombre de trains. Infrabel travaille actuellement à la mise en oeuvre d'un plan d'investissement à long terme: 2013-2025. Il ressort d'une étude que l'utilisation moyenne des capacités du réseau atteindra des valeurs limites à compter de 2020-2025 et ce malgré les investissements planifiés et l'augmentation escomptée de la productivité du matériel roulant.

Diverses solutions possibles seront étudiées. Le plan d'investissement à long terme 2013-2025 sera soumis au ministre de tutelle fin janvier 2012 et, ensuite, au gouvernement. Tout dépendra également des dotations d'investissements disponibles à ce moment.

Il est également important qu'un cadre soit clairement défini, dans lequel le nouveau plan de transport puisse être développé de façon standardisée et uniformisée.

08.03 **Katrin Jadin**: Il faut que chaque investissement réalisé dans du matériel roulant neuf soit aux standards recommandés au niveau européen.